



A Verzé, le 12/01/2020

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion au GDSA71 pour 2020. Attention, la seule adhésion au GDSA ne vous donne pas la possibilité de commander des médicaments. Pour ce faire, vous devez impérativement adhérer au PSE en cochant la case « PSE » ci dessous.

Avec ce bulletin, nous vous proposons comme chaque année des abonnements aux revues « La santé de l'abeille » et « Fruits et abeilles ».

Cette année, nous vous proposons de vous livrer vos médicaments lors de notre **Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 21 mars 2020** (une invitation vous sera envoyée dès que possible). Le règlement vous sera demandé à la livraison. La facture et l'ordonnance vous seront envoyées ultérieurement.

Nous avons également mis en place une collecte des lanières usagées. Vous pouvez nous les apporter le jour de l'AG, ou les donner à l'un des membres du GDSA tout au long de l'année.

Nous vous rappelons l'adresse de notre site : <http://gdsa71.free.fr>

Vous y trouverez entre autres choses les coordonnées du technicien sanitaire de votre secteur (Attention les secteurs ont quelque peu changé). N'hésitez pas à l'interroger. Il est à votre disposition pour visiter vos ruchers dans le cadre du PSE et pour vous accompagner dans la gestion zootechnique de vos abeilles.

Afin de respecter les prescriptions du Règlement Général de la Protection des Données n° 2016/679 (RGPD) qui précise et renforce les exigences de la loi « Informatique et Liberté », toute association doit :

- Recueillir le consentement explicite des personnes et d'en conserver la trace,
- Définir clairement les modalités de rectification ou suppression des données,
- Préciser dans un document la nature et l'usage des données. Vos données sont uniquement utilisées pour matérialiser votre adhésion au GDSA71 et pour permettre la gestion du sanitaire apicole de nos adhérents,
- S'assurer que ces données sont sauvegardées,
- Signifier sans délais aux personnes concernées toute violation de ces données personnelles.

En conséquence de ce texte, nous vous demandons de compléter le plus exactement possible ce bulletin d'adhésion.

Cordialement

Valérie DESMAILLET
Secrétaire du GDSA71



Bulletin d'adhésion au Groupement de Défense Sanitaire de Saône et Loire - Année 2020

<http://gdsa71.free.fr>

● Nom : Prénom : N° Apiculteur :
 Adresse :
 Adresse email : Téléphone :

Adhésion au GDSA :

Adhésion au PSE :

Emplacement des ruchers : lieudit, commune ou copie de la déclaration officielle DGAL	Nombres de colonies

● Le chèque est à libeller à l'ordre du **GDSA 71** et à adresser à :

Séverine DUCROUX
Le Bas de Sully
71240 NANTON

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données n° 2016/679, afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le GDSA71 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez par ailleurs d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant au site

<http://gdsa71.free.fr>

● Vous avez de 1 à 10 ruches : **forfait de 25,00 €** = €

● Vous avez plus de 10 ruches : **forfait de 25,00 € pour les 10 premières ruches**
0,40 € par ruche supplémentaire 0,40 € x ruches = €

Exemple pour un apiculteur qui possède 30 ruches :

forfait de 25,00 € pour les 10 premières ruches = 25,00 €

0,40 € par ruche supplémentaire 0,40 € x 20 ruches = 8,00 €

● **Abonnements 2020 aux revues apicoles :**

« La santé de l'abeille » 20,00 € = €

« Fruits et abeilles » 28,30 € (avant le 28/02/2020) = €

Total de l'adhésion : = €

● **NOUVEAUTE 2020 : Livraison possible lors de l'AG :**

Apivar - Sachet de 10 lanières pour traiter 5 ruches

Apitraz- Sachet de 10 lanières pour traiter 5 ruches

Apiguard - Barquette de gel pour traiter ½ ruche; soit 2 barquettes /ruche

Oxybee – Flacon pour le traitement de 15 ou 30 colonies

A payer à la livraison des médicaments